

Analyse des besoins sociaux à Brest

ENTRETIENS QUALITATIFS SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

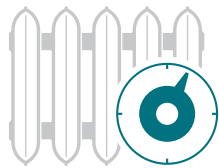
MARS 2014



Synthèse

Il est particulièrement difficile de vivre sans chauffage ou avec l'angoisse de ne pas pouvoir payer ses factures d'énergie. C'est pourtant le cas des 20 personnes interrogées (dont les noms ont été changés) dans le cadre du volet « précarité énergétique » de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) du CCAS de la ville de Brest. Ces entretiens qualitatifs de type sociologique ont été menés d'octobre à décembre 2013 afin de comprendre le mode de vie des personnes touchées par ce phénomène. Comment font-elles pour limiter leur consommation de gaz, d'électricité ou de fioul ? Quelles sont les conséquences au quotidien ? Comment envisagent-elles l'avenir ?

Toutes les familles rencontrées ont été identifiées comme ayant des problèmes liés à l'énergie (consommation et/ou facturation). Il s'agit dans tous les cas de ménages ayant des ressources financières limitées, certains même vivant sous le seuil de pauvreté. Beaucoup sont au chômage ou au RSA. Elles ont des difficultés pour payer leurs factures énergétiques et / ou se privent totalement de chauffage.



Sommaire

1. Les ménages en précarité énergétique : des profils et des choix différents 4

- Les familles qui chauffent leur logement malgré des difficultés financières 5
- Les familles qui limitent drastiquement le chauffage 6
- Les personnes qui ne chauffent pas leur logement..... 6
- Les ménages qui cumulent les difficultés 8

2. Précarité énergétique : de lourdes conséquences au quotidien 9

- De lourdes factures qui conduisent à des privations 9
- Humidité : problèmes de santé, mauvaise odeur, moisissure..... 9
- Angoisse, mal-être, honte 9
- Des tensions familiales 9

3. La panoplie des parades utilisées 11

- Limiter la consommation et les dépenses d'énergie 11
- Des arbitrages financiers nécessaires 12

4. Des situations peu évolutives et pas d'anticipation sur une éventuelle augmentation des prix 13

- Des améliorations difficilement mesurables..... 13
- Que faire si le prix de l'énergie continue d'augmenter ? ... 13

5. Une appréhension de la situation qui varie selon les personnes..... 15

- Une incompréhension globale et le sentiment de toujours « payer plus » 15
- Des perspectives différentes selon le statut d'occupation du logement..... 15
- Différentes perceptions du froid 15
- Une précarité accentuée en cas d'isolement 16
- Des différences d'accès aux droits 16

Méthodologie 18

Lexique..... 18



1. Les ménages en précarité énergétique : des profils et des choix différents

Toutes les familles rencontrées ont été identifiées comme ayant des problèmes liés à l'énergie (consommation et/ou facturation). Il s'agit dans tous les cas de ménages ayant des ressources financières limitées, voire même vivant sous le seuil de pauvreté. Beaucoup sont au chômage ou disposent du RSA et donc de faibles revenus. Elles ont des difficultés pour payer leurs factures énergétiques et/ou se privent de chauffage afin de pouvoir y faire face. Un certain nombre des personnes interrogées dépensent moins de 10% de leurs revenus en énergie car elles ne se chauffent pas ou limitent drastiquement leur consommation d'énergie. Le plus souvent, l'isolation du logement est ancienne ou inexistante (fenêtres en bois simple vitrage, pas d'isolation des caves et combles, murs fins et humides...). Pour les ménages vivant en logement collectif, ils sont souvent au rez-de-chaussée sur plancher bois, sans isolation entre les caves et leur appartement, ou au dernier étage sans isolation des combles. Les maisons n'ont pas d'isolation ni des murs ni des combles. La qualité du bâti est souvent la première cause des problèmes énergétiques, conjuguée à un faible niveau de ressources.

20 ménages enquêtés (détails page 16 et 17)

- Les Mescuran, 35 ans, employé, couple + 3 enfants, propriétaires maison
- Les Chali, 35 ans, employé, couple + 4 enfants, propriétaires maison
- Les Roeck, 70 ans, couple retraité, propriétaire maison
- Les Pierre, 70 ans, couple retraité, propriétaire maison
- M. Ballon, 90 ans, retraité, propriétaire maison
- Mme Tanija, 50 ans, chômage, locataire appartement privé
- M. Vennec, 50 ans, chômage, locataire appartement privé
- M. Le Bras, 45 ans, chômage, locataire appartement privé
- M. Claudin, 45 ans, chômage, locataire appartement privé
- Mme Delattre, 58 ans, chômage, locataire appartement privé
- M. Frédéric, 28 ans, chômage, locataire appartement social
- M. Gilbert, 65 ans, retraité, locataire appartement social
- M. Samuel, 30 ans, chômage, locataire appartement social
- M. Nalai, 45 ans, chômage, locataire appartement privé
- Mme Lahais, 35 ans, chômage, locataire appartement privé
- Mme Lisout, 62 ans, retraitée, locataire appartement privé
- Mme Gwen, 28 ans, chômage, locataire appartement privé
- Les Beatin, 40 ans, chômage, couple + 2 enfants, locataires social maison
- Mme Clercy, 30 ans, chômage, locataire appartement privé
- Mme Lareine, 50 ans, chômage, locataire appartement privé

■ Les personnes et familles rencontrées peuvent être classées en quatre types de profils selon leur attitude face à l'énergie :

- les familles qui chauffent leur logement malgré des difficultés financières
- les familles qui limitent drastiquement le chauffage
- les personnes qui ne chauffent pas leur logement
- les ménages qui cumulent les difficultés

Les familles qui chauffent leur logement malgré des difficultés financières

La famille Mescuran est composée de 5 personnes : couple + 3 enfants dont un en bas âge. Ils vivent depuis 2007 dans une maison qu'ils ont achetée. Datant des années 1960, elle est très humide et mal isolée. Dès la première année, ils ont été obligés de limiter drastiquement leur consommation de chauffage car les factures étaient trop élevées pour leur salaire (plus de 1 500 € de fioul + 700€ d'électricité), d'autant plus que la femme a arrêté de travailler plusieurs mois à la naissance du dernier enfant. Ils entament maintenant des travaux d'isolation afin d'améliorer la performance énergétique de leur maison.

La famille Chali se trouve en grande précarité. Composée de 6 personnes (couple + 4 enfants), leurs revenus nets s'élèvent à 2 000 € mensuels. Propriétaires de la maison depuis début 2009, ils ont payé environ 2 600€ de gaz et électricité l'an dernier car elle est humide et mal isolée. Les faibles revenus du couple au regard de leur consommation d'énergie créent une grande difficulté financière.

Les deux familles ayant des enfants, et en particulier des nouveau-nés, il est difficile pour elles de réduire davantage la température de leur logement. Cela leur permet également de lutter contre l'humidité. Les familles Mescuran et Chali ont accédé à la propriété il y a moins de 6 ans. Auparavant, elles étaient toutes deux locataires dans le parc social et n'avaient pas de difficultés particulières avec l'énergie. Toutes deux disent regretter l'époque où elles avaient chaud dans leur appartement, sans se poser de questions au moment des relevés de compteurs. L'accession à la propriété est pour eux à la fois une fierté mais qui conduit à bon nombre de privations.

Mme Tanija est une femme seule d'une cinquantaine d'années vivant en location depuis 2009 dans un appartement de 2 pièces en rez-de-chaussée. Le logement est très froid et humide. De plus, il mériterait quelques travaux de rénovation que le propriétaire refuse de faire : le carreau de la fenêtre de la salle de bain est cassé depuis des mois ce qui oblige Mme Tanija à calfeutrer la fenêtre avec un rideau épais cloué au mur ; la VMC de la cuisine est cassée et tient avec du scotch. Les fenêtres sont en simple vitrage et l'humidité remonte de la cave. La chaudière gaz a plus de 20 ans et elle est

donc particulièrement énergivore. Mme Tanija dépense 80€ par mois en énergie, soit un peu moins de 20% de ses revenus. Elle vit grâce au RSA, a des retards de loyer et ne peut plus payer ses factures de gaz. Malgré tout, elle continue à se chauffer pour lutter contre l'humidité. Mme Tanija se chauffe « un minimum » pour « ne pas avoir froid ». Lors de l'entretien, la température de l'appartement était probablement supérieure à 20° ; Mme Tanija ne contrôle pas la température, elle se fie à son ressenti.

Mme Delattre est une femme de 58 ans sous curatelle protégée. Elle a demandé sa mise sous curatelle en 2007 car elle n'arrivait pas à gérer son budget. À cette époque, elle vivait en location dans le parc privé, dans un petit logement en rez-de-chaussée, chauffé à l'électricité, très humide et mal isolé par le sol (caves en-dessous). Cela la conduisait à allumer constamment le chauffage du salon à cause de l'odeur. Ses factures s'élevaient alors à plus de 150 € par mois. Malgré cela, elle souffrait du froid : elle dormait avec des chaussettes et une robe de chambre. Elle camouflait les entrées d'air (boudin sous la porte), fermait les volets et utilisait des tapis pour limiter le froid venant du sol. Elle essayait de réduire au maximum ses autres consommations électriques en éteignant les appareils en veille, les lumières... Mais elle ne pouvait pas payer ses trop lourdes factures énergétiques. L'ensemble des factures « contraintes » (logement, énergie, assurances...) angossait Mme Delattre..

M. Gilbert est un retraité vivant dans un T2 en locatif social. Il touche 784€ de retraite et paie 67€ par mois d'électricité et 51€ de gaz (soit 15% de ses revenus). Son budget est « très juste » mais il ne se prive pas de chauffage. « Tous les radiateurs sont en marche ». Il maintient une température de 18 ou 20 degrés pour ne pas avoir froid. Malgré tout, il vit au rez-de-chaussée et le sol est mal isolé : il a froid le matin car il éteint les radiateurs la nuit. Il éteint également les lampes dans les pièces vides, tous les appareils en veille. Il utilise peu d'électroménager, seulement la télévision. Ses principales privations portent sur la nourriture, (il achète toujours les produits les moins chers) et sur le tabac.

Mme Lahais est une femme d'une quarantaine d'années, au chômage, vivant seule dans un deux pièces de 37 m². Elle a deux enfants qu'elle héberge tous les 15 jours et pendant les vacances scolaires. Elle se décrit d'emblée comme « très maniaque ». Si le lien entre énergie



et propreté ne paraît pas évident au premier abord, il est pourtant clair dans les pratiques de Mme Lahais. Contrairement aux autres personnes, ses dépenses en eau sont très importantes. Souffrant d'un TOC¹, elle passe au minimum 30 minutes par jour sous la douche et elle nettoie à l'eau brûlante et à la javel l'intégralité de son appartement quotidiennement. Elle fait tourner son lave-linge au minimum une fois par jour et se sert des radiateurs pour faire sécher le linge plus rapidement (réglés sur 20 degrés). Elle ne se sert du chauffage que dans le seul but de faire sécher le linge, elle l'éteint dès qu'il est sec. Elle dépense 100 € par mois de gaz et électricité + 120 € tous les 3 mois pour l'eau, soit au total 18% de ses revenus (780 € par mois). Mme Lahais conserve des loisirs avec ses enfants et ne fait aucune restriction alimentaire lorsqu'ils sont chez elle. Elle continue à aller chez l'esthéticienne, s'achète des vêtements et du maquillage car l'apparence est très importante.

Les familles qui limitent drastiquement le chauffage

La famille Roeck, tout comme la **famille Pierre**, est composée d'un couple d'environ 65-70 ans. Ils vivent dans une maison de plus de 100 m² qu'ils ont fait construire dans les années 1970-1980. Il s'agit de la maison familiale dans laquelle leurs

enfants ont grandi. Les faibles revenus du couple après le passage à la retraite rendent difficilement supportables les factures d'énergie. Sans être en situation de précarité énergétique dans le sens où ils ne dépensent pas plus de 10% de leurs revenus en énergie, ils se privent de chauffage pour éviter les factures qu'ils ne pourraient pas payer. Bien que se sentant « plus résistants au froid que les nouvelles générations », ils ne peuvent pas moins chauffer étant donné qu'ils vivent avec une sensation de froid permanente. Lorsque leurs enfants et petits-enfants viennent, ils montent la température pour rendre leur maison plus agréable. Cependant, on leur reproche malgré tout une température jugée trop basse. Ils compensent les séjours de leur famille en se chauffant encore moins les semaines suivantes.

Ils souhaitent absolument conserver et entretenir la maison pour transmettre leur patrimoine et ne jamais être en situation d'impayés.

M. Balcon est un homme de 90 ans, veuf, vivant seul dans la maison qu'il a construite il y a une cinquantaine d'années. Étant très âgé, avec des problèmes de santé, il se chauffe mais le moins possible. L'hiver, il vit dans sa maison avec un bonnet et des gants, signes d'une température trop faible malgré une facture de 2 500 € annuels. M. Balcon a des revenus suffisants pour y faire face mais il souffre d'un inconfort thermique permanent. La maison a été bien isolée au moment de la construction mais avec des techniques

aujourd'hui dépassées. Orientée plein nord, la maison est équipée de simples vitrages qui laissent passer le vent.

Mme Gwen est une femme de 25-30 ans vivant seule dans un studio de 39 m² chauffé à l'électricité. Elle dispose de 635 € de revenus par mois. Ses factures EDF s'élèvent à 52 € par mois. Elle limite l'utilisation du chauffage car ses convecteurs sont des « grille-pains ». L'hiver, elle utilise quotidiennement celui de la salle de bain, juste avant la douche, et n'utilise celui de la pièce principale que lorsqu'il fait « trop froid dehors ». La première année dans cet appartement, elle a eu un rattrapage de 600 € entre l'estimation et sa consommation réelle. Et a dû échelonner le remboursement. C'est à partir de ce moment qu'elle a limité l'utilisation du chauffage. Elle surveille également son compteur, au moins une fois par mois, pour vérifier qu'il n'y a pas de consommation excessive d'électricité. Elle éteint tous les appareils en veille sauf la box internet et la chaîne hi-fi. Elle utilise peu son lave-linge et rarement ses plaques de cuisson. Elle préfère se servir du four qui réchauffe également la pièce. Son contrat EDF est heures pleines/heures creuses mais elle ne se voit pas faire tourner son linge passé 21h30 car sa machine est très bruyante. Son premier poste de dépense est l'énergie.

Les personnes qui ne chauffent pas leur logement

M. Vennec est un homme de 50-55 ans, vivant seul dans un appartement de deux pièces en location. Il vit avec l'allocation de solidarité spécifique (l'ASS, d'un montant presque équivalent au RSA). Très soucieux de toujours pouvoir payer ses factures, il n'utilise le chauffage que lorsque les températures extérieures deviennent trop froides : (inférieures à 5 degrés). Il a pour principe essentiel de toujours payer son loyer et ses factures de gaz et électricité dans les temps. Tous les mois, il s'agit de sa préoccupation première malgré ses très faibles ressources.

M. Le Bras est un homme de 50-55 ans vivant seul dans un studio de 27 m². Il bénéficie du RSA depuis quelques mois. Il est saisonnier (l'hiver au ski et l'été dans le Finistère) dans la restauration collective. L'appartement qu'il occupe vient d'être déclaré insalubre et il est dans l'obligation de déménager rapidement. Effectivement, la copropriété est extrêmement dégradée. L'appartement

1 - Trouble obsessionnel compulsif

situé au 2^e étage sur 4 est relativement lumineux. Il ne chauffe jamais, « sauf quand il y a de la neige » : la chaleur du soleil suffit à M. Le Bras.

M. Claudin est un homme seul de 45-50 ans ancien voisin de M. Le Bras. Il vit dans un deux pièces de 37 m² depuis qu'il a quitté l'immeuble déclaré insalubre. Avant, il disposait d'un studio de 27 m². Il perçoit l'ASS depuis un certain temps mais il vient de retrouver du travail comme réparateur de vélos. Il ne chauffe presque jamais son logement : « uniquement quand il fait moins de 10 degrés à l'intérieur ». Il ne souffre pas particulièrement du froid mais plus de l'humidité (l'odeur lors de l'entretien était très forte). Cela accentue ses douleurs d'arthrose. Il a été opéré plusieurs fois du genou mais souffre toujours. Il paie 74 € d'électricité tous les 2 mois : « tous les 2 mois, je suis à la dèche ! ». Il ne pourrait pas se permettre de payer plus. Il se sert peu de son électroménager, hormis son four qui a la « double fonction de cuisson et chauffage ». Il est en procédure de surendettement dont une bonne part provient de factures EDF. Il bénéficie du tarif première nécessité (TPN) et a déjà fait appel au fond de solidarité pour le logement (FSL). Il utilise au maximum ses droits et les aides des associations.

M. Claudin dit ne pas souffrir particulièrement du froid. « C'est certainement une habitude ». En effet, M. Claudin a habité auparavant dans une ferme sans chauffage puis dans sa voiture.

M. Frédéric est un jeune homme de 28 ans, vivant seul dans un logement de deux pièces appartenant au CCAS. Il touche le RSA. Après avoir reçu de très grosses factures de gaz, il a décidé de ne plus se chauffer. Ses factures impayées sont prises en compte dans son dossier de surendettement. Il bénéficie d'un échelonnement des impayés : il verse actuellement 52 € de gaz + 52 € de gaz d'arriérés + 18 € d'électricité, soit 122 € par mois (25% de ses revenus). La chaudière est très ancienne et donc énergivore. De plus, elle est tombée en panne sept fois l'an dernier. Actuellement, pour réduire sa consommation il n'allume le radiateur qu'une heure par jour dans la chambre avant de se coucher. La température de son logement varie entre 10 et 15 degrés l'hiver mais il n'est pas frileux. Il aimerait avoir un peu plus chaud mais il est peu souvent chez lui et ne se plaint pas. Il ouvre souvent ses fenêtres pour aérer, quelle que soit la température. Mis à part la réduction

du chauffage, M. Frédéric ne porte pas d'attention particulière à ses dépenses électriques. Les principaux arbitrages se font sur la nourriture (il mange grâce aux associations caritatives), les vêtements et les loisirs.

Mme Lisout est une retraitée de 62 ans. Elle vit seule dans un appartement de trois pièces. Son système de chauffage et eau chaude fonctionne au gaz mais elle ne l'utilise plus depuis une dizaine d'années. À cette époque, elle a reçu une facture trop importante pour ses revenus et elle a décidé de laisser la chaudière éteinte. Depuis, elle vit sans chauffage ni eau chaude. Elle n'est « pas frileuse ». Elle met de l'eau à chauffer dans ses deux fours, ce qui lui permet à la fois de réchauffer la pièce et de faire sa toilette. Elle n'a pas non plus de plaque de cuisson, elle fait tout cuire au four. Elle a acheté un petit chauffage électrique qu'elle n'utilise que lorsqu'il neige ou qu'il fait très froid. Il y a peu de temps, ses fenêtres ont été changées et remplacées par du double vitrage : « il y a une vraie différence ». Le passage à la retraite a été très difficile financièrement puisqu'elle ne touche aujourd'hui que 600 € par mois. Elle est allée voir une assistante sociale qui doit l'aider à constituer des dossiers d'aide. Pour l'instant, elle ne bénéficie que de l'aide personnalisée au logement (APL). Elle doit donc payer une mutuelle car elle ne bénéficie pas de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC). Mme Lisout dépense très peu d'argent : elle n'a pas de loisirs, ne fume pas, mange grâce aux associations ou chez des amis et elle n'achète jamais de vêtements.

M. Nalai est un homme d'une quarantaine d'années vivant seul dans un logement de six pièces depuis 4 ans. Le logement ne dispose d'aucun système de chauffage classique. L'électricité n'étant pas aux normes, il est impossible de brancher des radiateurs sans risquer de graves problèmes électriques. Le seul moyen de se chauffer est donc un poêle à pétrole qu'il transporte d'une pièce à l'autre. Il a également un déshumidificateur pour éviter la dégradation de ses vêtements et de ses livres. Le logement n'a aucune isolation (simple vitrage, plancher bois) et l'immeuble se trouve dans un état proche de l'insalubrité. M. Nalai règle des factures de 40 € par mois d'électricité (car les parties communes sont branchées sur son compteur) et il dépense 120 € par mois pour l'essence du poêle les

mois d'hiver. Bien que n'ayant pas de moyen de chauffage lui permettant de maintenir une température correcte à l'intérieur de son appartement, il paie des factures très élevées par rapport à ses ressources (RSA). Cependant, il fait tout pour limiter ses dépenses : il utilise des ampoules basse consommation, il n'a plus de télévision ni d'ordinateur et il a cousu de très grands doubles rideaux avec deux couvertures pour limiter les entrées d'air. Il multiplie les épaisseurs de vêtements : collants sous son pantalon et 3 pulls les uns sur les autres. Il aurait voulu installer une pompe à chaleur mais il faut l'autorisation du propriétaire ; ce dernier est décédé et la succession semble compliquée.

M. Nalai aurait certainement pu bénéficier d'un logement social mais il souhaitait avoir un très grand logement pour ne pas se séparer de ses affaires. Auparavant, il était propriétaire d'une maison de 200 m². Il possède donc beaucoup de livres et d'outils dont il refuse de se séparer. Cet homme est un ancien cadre supérieur ayant exercé des fonctions d'assistant parlementaire, passionné de lecture et de robotique. M. Nalai ne mange que par le biais des associations. Il n'achète jamais de vêtements. Il utilise son argent pour ses loisirs : des cours de tango dans le sud Finistère et la création de robots. Il a également choisi de conserver une voiture, bien que très ancienne et consommatrice d'essence, pour avoir la liberté de se déplacer (famille vivant à Orléans).

M. Samuel est un homme seul de 25-30 ans. Son logement est chauffé à l'électricité. L'appartement semble relativement bien isolé, donc pas particulièrement froid, en grande partie grâce au voisin du dessous qui chauffe beaucoup. M. Samuel touche l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Il ne met jamais de chauffage car, il y a plusieurs mois, il a reçu une facture de 150€ qu'il ne pouvait pas payer. Il a fait depuis un dossier de surendettement et ne chauffe plus depuis ce jour. De même, la plaque électrique consommait trop d'électricité, il utilise désormais du gaz en bouteilles pour la cuisson. Quand il est chez lui, il regarde la télévision couvert d'une grosse couette et avec l'ordinateur portable sur les genoux. « L'ordinateur chauffe beaucoup », de même que la télévision qui est dans une petite pièce.

Les ménages qui cumulent les difficultés

La famille **Beatin** est composée de quatre personnes vivant dans une maison d'environ 100-120 m² depuis 8 ans. Il s'agit d'un logement social. De très grosses factures de gaz sont arrivées : plus de 3 000 € une première fois. La mère de famille a demandé à échelonner les remboursements. Une seconde facture du même montant vient d'arriver. GDF refuse de rééchelonner cette dernière.

Le montant excessif des factures de gaz est un problème qui s'ajoute à une situation financière déjà particulièrement difficile. La mère a des dettes auprès d'un bailleur social : elle est en situation de surendettement. Un dossier est déposé auprès de la Banque de France. Les problèmes financiers sont survenus suite à un accident de voiture il y a quelques années. La mère de famille a perdu son emploi par la suite et ne pouvait plus payer son loyer.

Concomitamment à la première facture de 3 000 €, la fille de 13 ans a fait une tentative de suicide, elle est restée plusieurs mois dans le coma. La mère avoue avoir mis de côté les problèmes financiers à ce moment-là et ne pas avoir réfléchi aux moyens de limiter sa consommation d'énergie. Le facteur psychologique paraît être particulièrement important dans le cas de la famille **Beatin**. L'accumulation des problèmes est ressentie comme une « injustice ». La famille se pose en victime sans remettre complètement en cause sa propre consommation de gaz.

La famille **Beatin** ne comprend pas pourquoi les factures de gaz sont si importantes. Ils ne contestent pas les relevés de compteurs mais laissent

“ L'humidité crée un sentiment de froid permanent, et pour maintenir les murs dans un état correct, ils doivent allumer le chauffage toute l'année (seulement quelques jours en été) pour assainir. ”

sous-entendre que « ce n'est pas possible d'avoir des factures si élevées ». La seule cause qui leur paraît probable est la mauvaise qualité de la maison qu'ils louent. Des problèmes d'humidité, évoqués dès le début de l'entretien, ont été le leitmotiv. L'humidité crée un sentiment de froid permanent, et pour maintenir les murs dans un état correct, ils doivent allumer le chauffage toute l'année (seulement quelques jours en été) pour assainir.

La chaudière est pour eux également responsable de la surconsommation : relativement vieille, elle tombe en panne régulièrement, ils pensent qu'elle est particulièrement énergivore.

Toute la responsabilité est reportée sur le bailleur social qui, d'après la famille **Beatin**, « n'aurait jamais dû louer cette maison à un foyer dont les revenus ne permettent pas d'assumer des factures d'énergie aussi élevées ». Un long conflit oppose la famille au bailleur suite à un incendie à l'étage supérieur. La rancœur est fortement perceptible. Chaudière et humidité sont des problèmes qui d'après la famille ne relèvent pas de leur fait. Tous les tracas de la vie quotidienne sont reportés sur le bailleur : un volet qui n'a pas été remplacé à l'étage menace leur sécurité, l'arbre dans le jardin des voisins qui cache la lumière du jour...

Malgré une sensation de froid, la fenêtre du salon est restée ouverte durant toute la première partie de l'entretien et la mère a répété à plusieurs reprises qu'elle aérerait très souvent dans la journée. L'aération est une technique de défense contre l'humidité qui complète celle du chauffage. Pourtant consciente du prix de l'énergie, la famille **Beatin** n'hésite pas à mettre le chauffage au maximum les jours les plus froids de l'année. Ils se restreignent peu puisque « la santé des enfants est en jeu ».

Mme Lareine est une femme de 47 ans, divorcée depuis deux ans, au RSA. Elle vit avec sa fille de 17 ans (qui est en contrat d'apprentissage) dans un trois

pièces de 75 m² à Recouvrance. Elle est en situation de précarité énergétique : sa consommation réelle d'électricité est de 1 600 € par an (soit près de 30% de ses revenus) alors qu'elle avait des prélèvements de 56 € mensuels. Lors du dernier relevé, elle devait 980 € à EDF, qu'elle n'est pas en mesure de payer. **Mme Lareine** se chauffe toujours, malgré son surendettement. Elle fait en sorte d'avoir toujours une vingtaine de degrés dans son logement. Elle est convaincue que son ex petit ami a été un élément déterminant dans sa facture énergétique : il regardait la télévision toute la nuit et il ouvrait la fenêtre pour fumer, sans couper le chauffage. Ils ne sont plus ensemble et elle espère ainsi que sa « note va baisser ». Cependant, les radiateurs restent allumés toute la journée dans les chambres et dans le salon.

Mme Clercy est une jeune femme de 25-30 ans enceinte de cinq mois. Son compagnon est en prison pour 18 mois. Elle vit du RSA dans un deux pièces au rez-de-chaussée, très humide et très froid. Elle est en impayé de loyer depuis deux mois et EDF menace de lui couper l'électricité puisqu'elle leur doit plus de 300€. Depuis l'été, elle ne se chauffe plus pour éviter d'avoir de trop grosses factures, ce qui accentue l'humidité de son logement.

La situation sociale de **Mlle Clercy** ou **Mme Lareine** est assez préoccupante car, tout comme les **Beatin**, elles se trouvent dans une impasse : en situation d'impayés, elles ne peuvent quitter leur logement actuel, bien que celui-ci ne leur permet pas de vivre, sans continuer à s'endetter, avec une température correcte. Ces trois personnes cumulent les problèmes qui les poussent vers un profond mal-être (pouvons-nous dire dépression ?) : surendettement, précarité, isolement et problèmes relationnels, mauvaise santé (ou grossesse)...



2. Précarité énergétique : de lourdes conséquences au quotidien

De lourdes factures qui conduisent à des privations

Toutes les familles interrogées se privent pour pouvoir payer leurs factures. Ils ne vont jamais au cinéma ni au restaurant, ne partent pas ou peu en vacances.

Les postes de privation sont différents selon les personnes interrogées. Pour les uns, l'alimentaire sera drastiquement réduit (en qualité et/ou quantité), pour d'autres les vêtements. Et bien souvent le chauffage est coupé pour réduire les dépenses... Les arbitrages financiers sont développés en détail dans la partie suivante.

Humidité : problèmes de santé, mauvaise odeur, moisissure...

À de très nombreuses reprises, la question de l'humidité a été soulevée. Les appartements situés en rez-de-chaussée et les maisons sont davantage touchés par ce problème. L'humidité crée des risques pour la santé dont plusieurs personnes ont déclarées souffrir : asthme et bronchites chroniques principalement.

Dans la famille Beatin, les enfants sont soumis à de lourds traitements médicaux pour ces problèmes. Des traces de moisissures sont parfaitement visibles et le papier peint est presque entièrement décollé sur tout un pan de mur dans le salon, bien qu'il n'y ait pas d'odeur particulière. Plusieurs fois la mère de famille a répété que son médecin confirmait que le logement n'est pas adapté à la bonne santé des enfants. Au final, malgré le montant important de la note de gaz, ils préfèrent continuer à se chauffer pour freiner la progression de l'humidité. De là découle un montant de factures qu'ils ne peuvent pas régler.

“ Pour lutter contre l'humidité, certaines familles mettent davantage de chauffage, tandis que les plus précaires n'ont pas cette possibilité-là. ”

À l'inverse des Beatin, les Mescuran ont très peu parlé d'humidité durant l'entretien alors que l'odeur était réellement perceptible. La mère de famille semble ne pas faire réellement le lien entre les problèmes respiratoires de l'un de ses enfants et l'humidité de la maison. Son principal objectif est de limiter les factures : bien que l'odeur d'humidité soit forte même en été, ils ne mettent jamais de chauffage entre avril et octobre.

Pour **M. Claudin**, l'humidité accentue ses problèmes d'arthrose. Ayant déjà subi onze opérations du genou, il souffre de vivre dans l'humidité. L'entretien s'est déroulé dans son nouvel appartement, celui-ci étant « aussi humide que le précédent ». L'odeur était nauséabonde bien qu'il ne s'en soit pas plaint.

Pour lutter contre l'humidité, certaines familles mettent davantage de chauffage, tandis que les plus précaires n'ont pas cette possibilité-là. **M. Nalai** utilise un déshumidificateur dans les pièces où se situent ses vêtements et ses livres (pour qu'ils ne s'abiment pas). L'aération est d'après lui le meilleur moyen de « faire sécher ». D'autres comme **M. Claudin** ne luttent pas contre l'humidité, ils vivent avec.

Angoisse, mal-être, honte

Pour certaines personnes, les problèmes liés à l'énergie sont anxiogènes. Peur des factures, angoisse des impayés, mais également honte de leur situation de précarité financière plus généralement.

La famille Mescuran a demandé un échelonnement des factures à plusieurs reprises. Cependant, l'entreprise qui leur livre le fioul est assez réticente à cette pratique. Ils n'osent plus demander. Le

père est « paniqué » à chaque fois qu'ils ont besoin de demander une livraison, « il a honte ». La relation avec leur fournisseur est « tendue » ce qui provoque un stress important chaque fois que la cuve doit être remplie. Le père de famille retarde au maximum ses commandes de fioul.

Pour **Monsieur Chali**, la situation de précarité énergétique a une portée psychologique différente. Les privations qu'elle engendre le font culpabiliser de ne pas pouvoir offrir une meilleure vie à sa famille. « Ça fait mal » lorsque ses filles lui demandent pourquoi elles ne peuvent pas sortir, comme leurs amies. C'est la précarité financière qui est en cause, dont la précarité énergétique fait partie.

Sans être vraiment « angoissé », **M. Vennec** avoue ressentir une petite frayeur tous les deux mois au moment de recevoir sa facture d'énergie. Systématiquement, il demande à son opérateur quel est le montant exact de la facture à partir de sa consommation. Pour être certain de pouvoir payer, il met l'argent de côté dans une enveloppe pour ne pas le dépenser.

Mme Clercy a été obligée de demander l'aide du nouveau mari de sa mère pour payer sa dernière facture EDF. Elle ne s'entend pas du tout avec cette dernière et ce fut un moment assez douloureux. Si la précarité énergétique peut être anxiogène pour certaines personnes, elle conduit également à des tensions familiales.

Des tensions familiales

Deux personnes interrogées ont clairement exprimé les tensions familiales que pouvaient engendrer leurs problèmes énergétiques.

La situation d'impayé **des Beatin** a forcé le père des enfants à revenir vivre au domicile familial bien que les parents soient séparés. Il a pris à sa charge les nouvelles factures de gaz afin d'éviter la coupure pour « impayé ». Cette situation place les parents dans une position inconfortable : les relations sont parfois



tendues et il est impossible pour eux deux de reconstruire leur vie affective. Le surendettement pèse beaucoup sur les parents. Psychologiquement « fatigués », ils ne voient plus d'échappatoire à cette spirale. Désireux de changer de logement, ils sont conscients que leur situation ne leur permet pas d'obtenir un nouveau logement ni dans le parc privé, ni dans le parc social. Rester dans leur actuelle maison risque d'aggraver leur surendettement par l'arrivée de nouvelles factures importantes.

Mme Lareine est particulièrement inquiète de sa situation. Elle l'explique par l'accumulation des problèmes : divorce, chômage, problèmes de santé et maintenant procédure de surendettement pour 1 300 € d'impayés d'électricité. Les problèmes financiers créent de fortes tensions avec sa fille qui est en apprentissage. Cette dernière refuse de participer financièrement aux charges courantes car elle estime que sa mère « devrait travailler ». Mme Lareine n'ose pas insister bien que leur cohabitation fasse baisser le montant de son allocation RSA (les revenus de sa fille entrant dans le calcul des

revenus du foyer fiscal). À l'origine des problèmes financiers de Mme Lareine, un autre contentieux familial : elle s'est portée caution pour que son fils puisse emprunter pour l'achat d'une voiture. Il ne rembourse pas et refuse de voir sa mère. Très préoccupée par ses affaires familiales, Mme Lareine est très fragile. Elle s'angoisse à chaque nouvelle facture. Elle aimerait savoir à l'avance si sa consommation réelle est supérieure ou inférieure à son échéancier.

“ Désireux de changer de logement, ils sont conscients que leur situation ne leur permet pas d'obtenir un nouveau logement ni dans le parc privé, ni dans le parc social. Rester dans leur actuelle maison risque d'aggraver leur surendettement par l'arrivée de nouvelles factures importantes.”

3. La panoplie des parades utilisées

limiter la consommation et les dépenses d'énergie

- **Ne plus se chauffer : une technique de contournement largement utilisée**

De très nombreuses personnes interrogées limitent drastiquement l'utilisation du chauffage, ou ne chauffent jamais. Il n'y a pas toujours de lien avec leur niveau de revenu (certains sont au RSA tandis que les Pierre disposent de 2 000€ net mensuels). Au final, il n'existe pas de réelle différence entre les familles qui se privent drastiquement de chauffage, et celles qui ne chauffent jamais. Toutes deux souffrent du froid. Plus ou moins selon le niveau de « frilosité ». Mais elles ne pourraient pas assumer des factures énergétiques plus importantes.

Les Roeck, tout comme les Pierre, limitent la température à 17 degrés (19° recommandés par l'ADEME) et ne chauffent pas (ou très peu par grand froid) les chambres à l'étage. Ils mesurent soigneusement la température. Bien qu'étant bien couverts, la femme avoue « souffrir du froid », mais ils paient déjà plus de 200€ par mois en énergie. L'âge semble pour eux un facteur aggravant puisqu'ils « résistaient mieux avant » : plus ils vieillissent, plus ils souffrent du froid.

Les personnes qui ne chauffent pas leur logement vivent avec des températures de 4 à 15 degrés l'hiver. Ce mode de vie, ils s'y sont habitués. Aujourd'hui, ils déclarent ne pas souffrir particulièrement du froid puisqu'ils sont très couverts mais surtout se disent « peu frileux ». Une habitude à prendre qui n'a pas été simple au début. Cependant, certains comme M. Nalai avouent être le moins souvent possible au domicile. Le froid ralenti et il est impossible de lire un livre lorsqu'il fait trop froid. M. Nalai va à la bibliothèque ou à Dialogue, même s'il y apporte un de ses propres livres.

- **Des techniques pour « se chauffer sans chauffage »...**

Les personnes qui ne se chauffent pas utilisent d'autres moyens pour combler ce manque. La première méthode (utilisée par 5 personnes interrogées

sur 20) est celle du four. Il a le double avantage de faire cuire les aliments et de réchauffer une pièce. Ces personnes l'utilisent quasi quotidiennement, Mme Lisout pour faire chauffer l'eau avec laquelle elle va se laver et M. Claudin ou M. Samuel pour faire cuire des pizzas. Il devient alors un mode de chauffage à part entière pour eux.

Deux personnes interrogées se servent également de la télévision et de l'ordinateur comme mode de chauffage. « Un portable, ça chauffe beaucoup quand on l'a sur les genoux ! ». Cependant il faut que la pièce soit relativement étroite pour ressentir une augmentation de la température par le biais de ces appareils, et leur utilisation doit être prolongée, ce qui entraîne une consommation importante d'électricité. Il s'agit de deux personnes jeunes (M. Samuel et M. Frédic, 28 et 30 ans).

- **Un mode de vie entièrement tourné vers la réduction des dépenses électriques**

Deux familles sont particulièrement attentives aux dépenses électriques : les Roeck et M. Venec. Il s'agit presque « d'un mode de vie ». Tout est fait pour limiter au maximum la consommation électrique.

Les Roeck ont adapté ce mode de vie, tout en conservant une température dite « correcte » chez eux. Tout est pensé pour réduire les dépenses. Tout d'abord, ils ont engagé de lourdes dépenses pour changer les convecteurs électriques qu'ils qualifiaient de « grille-pain ». Les nouveaux ont été choisis pour leur faible consommation. Le ballon d'eau chaude a également été changé deux ans auparavant. L'appareil électroménager consommant le plus était le four : ils ont investi dans un second four beaucoup plus petit pour ne plus faire tourner le grand. Toutes les ampoules sont en basse consommation. Ils surveillent la température dans chaque pièce, débranchent tous les appareils en veille lorsqu'ils ne les utilisent pas. Tous les mois, ils notent leur consommation d'électricité dans un petit cahier afin de pouvoir anticiper sur la régularisation des factures. Ils « voient une sacrée différence » lorsque leurs enfants et petits-enfants (plus frileux) viennent quelques jours chez eux.

Au quotidien, les Roeck agissent en gardant toujours à l'esprit le prix de l'électricité, il serait presque possible de parler « d'obsession ». La femme avoue que cela a été difficile de s'habituer à tout éteindre, à surveiller la température sans arrêt.

M. Venec garde à l'esprit continuellement les dépenses énergétiques. Il éteint toutes les lumières, ne se chauffe presque pas, n'a que peu d'appareils électriques : qu'un frigo, télévision, lecteur DVD et un ordinateur dont il se sert avec précaution. Cela fait peu de temps qu'il possède l'ordinateur et sa première préoccupation était de savoir s'il consommait beaucoup d'électricité. Ses principales dépenses énergétiques sont, selon lui, les douches quotidiennes et la vaisselle. Il n'a pas de machine à laver car c'est « très consommateur d'électricité ».

- **Quelques économies d'énergie réalisées par l'isolation**

Plusieurs ménages propriétaires de leur logement ont décidé de se lancer dans des travaux d'isolation thermique, espérant que les gains en énergie rentabiliseront rapidement le coût des travaux engagés. Leur nature est très inégale selon les personnes. Les plus modestes réalisent eux-mêmes les travaux, en utilisant des matériaux pas toujours adaptés. Par exemple, les Roeck ont posé du lambris dans le garage pour isoler le mur. Monsieur Mescuran a commencé à isoler un des murs par l'extérieur bien qu'il ne soit pas expert en isolation.

Les principaux travaux réalisés et/ou envisagés sont le changement des huisseries et de la chaudière. Si la très grande majorité des personnes interrogées bénéficient déjà des fenêtres en double vitrage, ce n'est pas le cas de tous. L'inconfort thermique du simple vitrage a, chaque fois, été relevé comme le problème majeur du logement.

Les personnes vivant en rez-de-chaussée (locataires) ont toutes relevé le manque d'isolation entre les caves et leur logement. Pour la plupart, un simple plancher bois les sépare et l'humidité est importante. Toutes ont demandé des travaux d'isolation au propriétaire mais aucun n'a accepté.

“ 12 personnes sur 20 ont l’habitude de fréquenter les associations caritatives brestoises. Ce chiffre important s’explique en grande partie car 8 entretiens ont été réalisés à Entraide et Amitié, mais pas uniquement. ”



Photo : Anne Laure Gac - Brest métropole océane

Des arbitrages financiers nécessaires

Toutes les familles interrogées ayant des ressources limitées, elles doivent faire des choix parmi leurs différents postes de dépenses.

■ Un arbitrage des dépenses principalement au détriment des loisirs et des relations sociales

Les loisirs, divertissements et vacances n’étant pas des dépenses contraintes, il paraît naturel d’observer qu’il s’agit du premier poste concerné en cas de précarité financière, ce qui est le cas des ménages interrogés.

Rares sont les personnes qui ont les loisirs qu’elles souhaitent. Cependant, certains privilégient quelques sorties par rapport à la nourriture ou au chauffage. C’est le cas de M. Vennec qui continue à aller voir des matchs de football de temps en temps (billets réduits par le biais d’une association), ou de M. Samuel qui parvient à entrer gratuitement en boîte de nuit par le biais d’un ami. Chaque fois, les loisirs sont à prix réduits et assez rares : « quelques fois dans l’année ».

D’autres personnes n’ont plus aucun loisir et leur situation limite leurs relations sociales. Mme Lisout reste chez elle, elle sort uniquement pour aller à Entraide et Amitié ou aux Restos du Cœur. C’est le cas de la très grande majorité des personnes interrogées.

Pour les Beatin, les arbitrages financiers portent principalement sur les loisirs. Bien que relativement sportifs (la mère

a fait STAPS et les fils aimeraient aller en salle de sport), ils ne pratiquent plus aucune activité. Les vacances et les sorties culturelles sont quasi inexistantes. Ils ne sont partis que deux fois en vacances durant les 10 dernières années. Ils ne vont jamais au cinéma ni au restaurant.

■ Autres postes de privation : nourriture et vêtements

Bien qu’étant des « dépenses contraintes », les dépenses de nourriture sont également très réduites pour la plupart des personnes interrogées. Les familles avec enfants se restreignent sur la qualité plutôt que sur la quantité. Les Chali et les Mescuran optent pour des supermarchés discount : jamais de marque et uniquement des produits bon marché. Les Beatin essaient de limiter également leurs enfants sur la quantité : « les ados, ça a toujours faim. Ils mangeraient des paquets entiers si on ne les retenait pas ». Mais l’important pour les familles est que leurs enfants ne manquent de rien et n’aient pas faim.

L’habillement est aussi un poste de privation pour presque toutes les personnes interrogées. Beaucoup ne se soucient pas de la « mode » et conservent leurs vêtements plusieurs années. Les plus précaires s’habillent grâce aux associations qui leur permettent d’être toujours « bien couverts ». Les vêtements ont principalement la fonction de couper du froid plutôt que de « paraître ». Une exception est à signaler, Mme Lahais qui, pour se sentir bien, doit être propre, bien habillée et bien maquillée. Elle dépense beaucoup pour avoir de nouveaux vêtements et du maquillage.

■ Le rôle fondamental du réseau associatif

12 personnes sur 20 ont l’habitude de fréquenter les associations caritatives brestoises. Ce chiffre important s’explique en grande partie car 8 entretiens ont été réalisés à Entraide et Amitié, mais pas uniquement. 4 personnes sur 12 contactées par le biais d’autres partenaires fréquentent également le milieu associatif régulièrement.

Les associations sont une nécessité pour la plupart des personnes. Ceux qui les fréquentent ont tous soulevé le fait qu’ils ne « pourraient pas vivre » sans le réseau associatif. La principale raison est la distribution de colis alimentaires ou de repas qui leur permet de manger correctement. « Vu le prix de la nourriture, je ne pourrais pas manger sans les Restos du Cœur » signale M. Claudin.

En plus d’apporter une aide alimentaire et vestimentaire, la plupart des personnes fréquentant les associations caritatives y trouvent un soutien moral, des « compagnons de galère », voire des amis. Le lien social semble majeur, presque autant que l’aide matérielle. L’entraide entre les bénéficiaires est importante, ils échangent des savoirs : des cours d’informatique contre du bricolage par exemple. Plusieurs personnes interrogées sont même bénévoles dans les associations dont elles sont aussi bénéficiaires. Pour M. Vennec, le fait de cuisiner tous les midis à Entraide et Amitié lui permet d’avoir une utilité sociale, de ne pas être simplement quelqu’un qui « profite du système ». Il prend ce rôle très à cœur, comme un vrai travail.

4. Des situations peu évolutives et pas d'anticipation sur une éventuelle augmentation des prix

Des améliorations difficilement mesurables

Rares sont les personnes qui ont constaté une amélioration de leur situation énergétique malgré les efforts fournis. Les personnes en impayé de gaz ou d'électricité qui ont drastiquement réduit leur consommation ne peuvent pas se rendre exactement compte de l'impact de leur effort dans la mesure où elles paient toujours les précédentes factures de manière échelonnée (lorsqu'elles auront fini de payer leurs dettes). Elles ne pourront constater une amélioration.

De manière plus générale, la mensualisation des factures à partir des estimations du fournisseur d'énergie ne permet pas de mesurer, d'un mois sur l'autre, la consommation réelle. Par exemple, les Beatin ne comprennent pas pourquoi ils ont été prélevés en gaz et électricité en août alors qu'ils étaient partis visiter de la famille durant le mois entier. Seules les personnes qui surveillent le nombre de kilowatt heures observent des améliorations. Mme Gwen, les Roeck et M. Vennec relèvent régulièrement leur consommation directement sur le compteur. Ils tiennent un cahier avec les différentes mesures, leur permettant ainsi d'adapter leur future consommation, tout en sachant combien ils devront payer (ou être remboursés) au prochain relevé EDF.

■ Des travaux de réduction des dépenses énergétiques : un bilan mitigé selon les familles qui s'y sont engagées

Quelques familles, propriétaires, ont commencé à réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement et globalement, le bilan est mitigé. Les Roeck ont changé de chaudière car elle était très ancienne et donc particulièrement consommatrice d'énergie. Cependant, malgré quelques milliers d'€ investis, ils ne mesurent aucune amélioration de leur situation : « le prix du gaz augmente, alors même si on consomme moins, on paie toujours autant ! ». Il en est de même pour les Chali qui ont changé les fenêtres de leur maison : il y a moins de vent qui entre, le confort thermique est amélioré mais les factures n'ont pas diminué. Il est possible que, sans en avoir conscience, ces personnes aient légèrement augmenté la température, pensant malgré tout faire des économies grâce aux travaux réalisés.

Les Mescuran ont changé de chaudière et de fenêtres. Leurs factures ont réellement diminué et ils souhaitent poursuivre les travaux par l'isolation extérieure côté nord et l'installation d'un poêle à granulés. Cependant, leurs factures de fioul et électricité restent particulièrement élevées puisque supérieures à 2 200 € annuels. Toutes les familles interrogées qui ont entrepris des travaux d'amélioration thermique ont contracté un emprunt. Le retour sur cet investissement ne sera perceptible qu'à la fin du remboursement du prêt.

Que faire si le prix de l'énergie continue d'augmenter ?

■ Du pessimisme au fatalisme : « on va tous finir à la bougie ! »

Aucune famille n'anticipe une augmentation du prix de l'énergie. Cette éventualité « fait peur » car ils en entendent parler à la télévision mais la plupart avouent de pas avoir réfléchi à cette question. Lorsqu'on leur demande, ils ne voient pas comment ils pourraient continuer à se chauffer. Certains étant actuellement incapables de faire face à leur situation financière (Beatin, Clercy, Tanija), ils ne sont pas en capacité à penser à l'avenir et à anticiper. Mme Lisout pense qu'« on va tous finir à la bougie » si les prix continuent d'augmenter, chacun « fera comme il peut ». Aucune échappatoire ne semble possible face à un élément hors de contrôle. Le fatalisme est présent dans tous les discours.

Seuls les Chali ont demandé un contrat leur garantissant le même tarif pendant deux ans mais ils sont conscients que, le délai passé, il y aura un rattrapage des prix.

“ Les personnes en impayé de gaz ou d'électricité qui ont drastiquement réduit leur consommation ne peuvent pas se rendre exactement compte de l'impact de leur effort dans la mesure où elles paient toujours les précédentes factures de manière échelonnée.”



■ Déménager ou rester ?

Pour plusieurs personnes, le problème énergétique est intrinsèquement lié au logement. La question du déménagement se pose réellement pour plusieurs personnes : les Beatin, Mme Clercy, Mme Tanija, Mme Lareine et M. Le Bras. Les trois premières sont en surendettement et cherchent toutes un logement moins cher et moins énergivore. Pour M. Le Bras, la situation est un peu différente dans la mesure où son logement est déclaré insalubre : il est obligé de déménager. Pour les Beatin, Mme Clercy, Mme Tanija et Mme Lareine, la question du déménagement est capitale. Un logement trop cher et de grosses factures d'énergie accentuent le surendettement. Mais il est difficile de trouver un nouveau logement avec de très faibles revenus, en particulier lorsqu'on est surendetté. Il s'agit d'un cercle vicieux puisque, sans nouveau logement, le surendettement s'amplifie, et tant que les personnes sont en surendettement, elles peinent à trouver un nouveau logement.

À l'opposé, les propriétaires de maison ne déménageraient que forcés et contraints. Pour les Roeck et les Pierre, la maison représente l'héritage qu'ils vont laisser à leurs enfants : il faut l'entretenir au mieux tant que cela est possible. Il s'agit également d'un lieu de souvenirs puisqu'ils en sont proprié-

taires depuis plusieurs dizaines d'années. La situation est différente pour les Mescuran et les Chali qui ont accédé à la propriété en 2007 et 2009. Ils étaient auparavant locataires d'un appartement dans le parc social, tous deux en chauffage collectif. L'accession à la propriété s'accompagne d'un effort financier très important. Les deux familles regrettent, sur certains points, cette vie passée car leur reste à vivre était bien plus important. Ils se permettaient beaucoup plus de sorties, de loisirs et se privaient bien moins. Ils regrettent particulièrement le confort thermique d'un appartement, et le prix modique du chauffage à l'époque. Cependant ils sont catégoriques : ils ne déménageront pas. La vie en maison et le statut de propriétaire « mérite des sacrifices ».

5. Une appréhension de la situation qui varie selon les personnes

Une incompréhension globale et le sentiment de toujours « payer plus »

Presque toutes les familles rencontrées (hormis M. Vennec, Mme Gwen et M. Ballon) ont exprimé un sentiment d'injustice. Les factures sont globalement jugées « incompréhensibles » et les régularisations entre consommation théorique et consommation réelle semblent mal expliquées. Certaines familles disposent de compteurs de gaz à l'extérieur de leur logement, donc elles ne savent pas quand GDF effectue un relevé. Les Beatin n'admettent pas qu'ils ont pu dépenser autant de gaz (deux fois 3 000 €), ils estiment qu'il y a nécessairement une erreur du fournisseur et que le bailleur social n'a pas assuré son rôle en laissant une chaudière aussi vétuste.

De manière plus générale, c'est « le coût de la vie » qui pose problème aux familles, la facture énergétique étant l'un des postes de dépense majeur. Hormis quelques personnes, la majorité des familles a des factures énergétiques largement supérieures à 10% des revenus, ce qui les place en situation de précarité énergétique d'après la définition anglo-saxonne. Ayant globalement de faibles ressources, toutes les dépenses doivent être arbitrées. Plusieurs personnes disent avoir le sentiment « de devoir toujours payer quelque chose », sans rien pouvoir s'acheter qui « fait plaisir » et que les prix ne cessent d'augmenter, énergie incluse.

Des perspectives différentes selon le statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation permet d'expliquer différentes réactions face aux problèmes énergétiques. Les ménages locataires (du parc privé ou social) ne pouvant plus payer leurs factures remettent toujours en cause le propriétaire car le logement est mal isolé et souvent en mauvais état (chaudières anciennes, humidité des murs...). Ne pouvant agir eux même sur l'état du bâti, ils espèrent dans la plupart des cas réussir à dé-

ménager le plus rapidement possible. Se sentant « prisonniers » de leur logement, ils sont souvent pris dans un cercle vicieux : facture trop élevée → impayés de loyer → impossibilité de déménager → nouvelle facture trop élevée → loyer impayé... Les propriétaires ont un sentiment de résignation face à l'énergie. Ils comptent tous sur des travaux d'isolation pour faire baisser durablement leurs factures. Le lien qu'ils entretiennent avec leur logement est important : pour les retraités, il s'agit du patrimoine qu'il faut donc conserver à n'importe quel prix. Ils insistent sur le bon entretien de la maison et de son jardin même s'ils doivent vivre avec un sentiment de froid permanent. Les travaux qu'ils envisagent de faire permettront également de donner une plus-value à leur bien. Tout autant que d'améliorer leur confort thermique, c'est la transmission du patrimoine qui entre en compte.

Différentes perceptions du froid

La perception du sentiment de froid ou chaud est une appréciation très subjective. Lors de l'entretien chez les Beatin, ils affirmaient qu'il ne faisait pas plus de 15-16 degrés dans leur logement. Après vérification à l'aide d'un thermomètre, la température était de 20-21 degrés. Malgré une température « correcte » dans leur maison, ils disent souffrir du froid. À l'inverse, lors de l'entretien avec M. Vennec, le froid était pénetrant bien que ce dernier était vêtu d'un simple tee-shirt. « Je n'ai jamais froid » a-t-il répondu lorsque la question du confort thermique lui a été posée.

Environ la moitié des personnes interrogées surveillent la température de leur logement par le biais d'un thermomètre. Celle-ci ne dépasse jamais les 18-19 degrés, « comme c'est conseillé ». Pour les autres, il est beaucoup plus difficile d'appréhender leur niveau de confort thermique, en particulier pour les personnes qui ne chauffent pas leur logement.

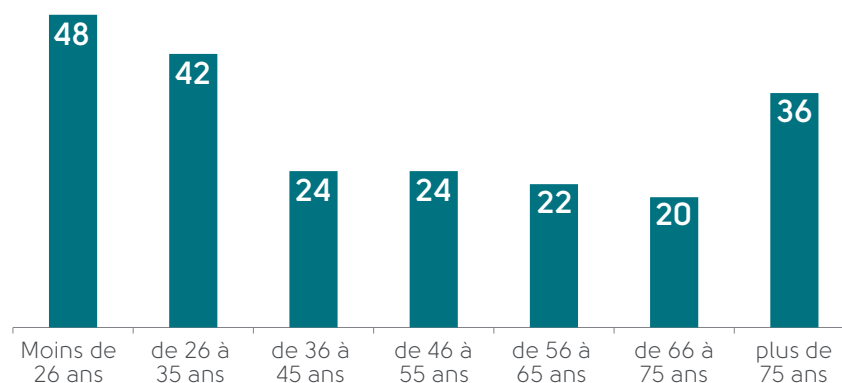
L'étude du Credoc « Consommation et modes de vie » n° 227 montre que les personnes âgées de 56 à 75 ans sont celles qui chauffent le moins leur chambre, et de manière plus générale, leur logement. Cela confirme l'hypothèse émise par les Roeck (65-70 ans) : ils se sentent moins fragiles que leurs enfants face à une température relativement basse dans le logement. À l'inverse, M. Ballon (90 ans) déclare avoir besoin de davantage de chauffage que lorsqu'il était plus jeune.

La plupart des quadragénaires, quinquagénaires se sentent peu sensibles à la température du logement : ils sont nombreux à peu ou pas chauffer sans se plaindre du froid.

48%

des personnes interrogées de moins de 26 ans ont donné une valeur supérieure à 19°C pour la température idéale de la chambre ; elles sont 24 % parmi les personnes de 36 à 45 ans. Source : Credoc

Part des ménages souhaitant chauffer leur chambre au-delà de 19°C selon les classes d'âges (en%)



Source : Credoc. Anne Dujin, Bruno Maresca. La température du logement ne dépend pas de la sensibilité écologique. Coll. Consommation et modes de vie N° 227 - mars 2010

Une précarité accentuée en cas d'isolement

Excepté les Mescuran et les Chali qui ont un emploi, toutes les autres personnes enquêtées sont soit retraitées soit au chômage (dont beaucoup au RSA ou ASS). Pour environ la moitié d'entre-elles, les relations familiales sont plutôt rares et compliquées comme Mme Clercy qui ne parle plus à sa mère, Mme Lareine qui ne parle pas à son fils. Le décès des parents est apparu comme un élément récurrent dans les entretiens. Il s'agit alors d'un facteur déclencheur ou aggravant, entraînant souvent un basculement dans la précarité. La famille est rarement au courant de la situation des personnes rencontrées ; s'il existe encore des contacts, ils restent superficiels.

Le divorce, et par là même « l'ex »,

est un élément qui joue un rôle soit d'opposant soit de soutien selon les cas. Pour M. Vennec, son ex-femme a monté ses enfants contre lui et il n'a plus aucun contact avec eux depuis plusieurs années. Elle lui a « volé tout son argent » ! À l'inverse M. Gilbert, va régulièrement dîner chez son ex-femme, cela lui permet d'avoir un bon repas chaud et elle accepte de l'aider à payer certaines factures s'il a des difficultés.

Malgré les difficultés signalées, la famille est la première sollicitée par les personnes qui se sont retrouvées en impayé d'énergie. Le beau-père de Mme Clercy a réglé sa première facture importante, la fille de Mme Lareine est sollicitée, l'ex-mari de Mme Beatin est revenu vivre dans le foyer pour payer les factures d'énergie, etc.

Des différences d'accès aux droits

Si certaines personnes interrogées utilisent leurs droits, ce n'est pas le cas de tous. M. Vennec est sans doute la personne qui utilise au maximum tout ce qui existe : ASS, CMU, tarif première nécessité pour l'énergie, secours exceptionnels si besoin, distributions de repas et de colis alimentaires, achats dans une association du type Emmaüs... Ainsi, il est la personne « qui s'en sort le mieux », parmi les personnes interrogées vivant sous le seuil de pauvreté car il gère parfaitement ses faibles revenus et n'est pas en situation d'impayé.

Bien qu'étant dans une situation très difficile, Mme Clercy a faiblement recours aux droits. Elle a fait une demande de CMU mais le tarif

Nom changé	Nombre de personnes	Âge	Profil professionnel	Logement	Statut d'occupation
Mescuran	5 (couple + 3 enfants)	35 ans	Employé	Maison	Propriétaire
Chali	6 (couple + 4 enfants)	35 ans	Employé	Maison	Propriétaire
Rœck	2 : couple	70 ans	Retraité	Maison	Propriétaire
Pierre	2 : couple	70 ans	Retraité	Maison	Propriétaire
Ballon	1 personne	90 ans	Retraité	Maison	Propriétaire
Tanija	1 personne	50 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Vennec	1 personne	50 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Le Bras	1 personne	45 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Claudin	1 personne	45 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Delattre	1 personne	58 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Frédic	1 personne	28 ans	Chômage	Appartement	Locataire social
Gilbert	1 personne	65 ans	Retraité	Appartement	Locataire social
Samuel	1 personne	30 ans	Chômage	Appartement	Locataire social
Nalai	1 personne	45 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Lahais	1 personne	35 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Lisout	1 personne	62 ans	Retraité	Appartement	Locataire parc privé
Gwen	1 personne	28 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Beatin	4 (couple + 2 enfants)	40 ans	Chômage	Maison	Locataire social
Clercy	1 personne	30 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Lareine	2 personnes (mère et fille)	50 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé

première nécessité lui a été refusé. Elle a rencontré une assistante sociale mais « le contact n'est pas passé » et elle n'est jamais retournée au centre d'action sociale. Les démarches pour une demande de logement social lui semblent compliquées et rien n'a encore été fait.

M. Nalai connaît parfaitement ses droits mais il n'y a pas recours. Bien que vivant dans un logement sans chauffage, il refuse de déposer une demande de logement social afin de pouvoir conserver de l'espace. De même, il n'a jamais eu recours au secours exceptionnel, il ne le ferait que vraiment en cas d'extrême nécessité.

Les propriétaires occupants interrogés ont tous fait une demande d'aide de l'ANAH (programme « habiter mieux »). Ainsi, ils espèrent bénéficier d'une aide leur permettant de faire

des économies d'énergie. Sans cette aide, ils ne seraient pas en mesure de réaliser les travaux. Les Chali ne savent pas si la banque acceptera de leur faire un nouveau prêt, malgré l'aide de l'ANAH.



“Les propriétaires occupants interrogés ont tous fait une demande d'aide de l'ANAH (programme « habiter mieux »). Ainsi, ils espèrent bénéficier d'une aide leur permettant de faire des économies d'énergie. ”

Humidité	Niveau de revenus annuel	Montant approximatif des dépenses d'énergie (annuel)	% des dépenses énergétique dans budget	Surrendettement	Chauffage
Oui	26 400	2 200	8 %		++
Oui	24 000	2 500	10 %		++
Non	24 000	2 000	8 %		+
Non	24 000	1 200	5 %		+
Non	30 000	2 500	8 %		+
Oui	5 760	600	10 %	Oui	++
Non	5 760	220	4 %		
Non	5 760	300	5 %		
Oui	5 760	444	8 %	Oui	
Oui	5 760	1 440	25 %		++
Non	5 760	1 464	25 %	Oui	+
Non	9 360	1 416	15 %		++
Non	5 760	360	6 %	Oui	
Non	5 760	1 130	20 %		
Non	5 760	1 240	22 %		++
Non	7 200	240	3 %		
Non	5 760	624	11 %		+
Oui	5 760	3 800	66 %	Oui	++
Oui	5 760	1 500	26 %	Oui	
Non	5 760	1 500	26 %	Oui	++

Méthodologie

L'objectif de l'enquête sociologique est de mettre en exergue les conséquences de la précarité énergétique sur les personnes touchées par ce phénomène. Il s'agit également de comprendre les comportements et les stratégies qui sont mises en œuvre.

Ainsi, vingt ménages brestois (de une ou plusieurs personnes) ont été interrogés entre octobre et décembre 2013. Douze entretiens se sont déroulés au domicile des personnes et huit dans les locaux de l'association Entraide et Amitié. Ils ont durés entre trente minutes et quatre heures. Le guide d'entretien comportait plusieurs questions ouvertes très larges permettant aux personnes de s'exprimer librement.

Les ménages interrogés ont pu être identifiés par différents biais :

- Cellule habitat indigne de Brest métropole océane
- ADIL (via cellule habitat indigne de Bmo)
- PIMMS (point information médiation multi services)
- Association Entraide et Amitié
- Ener'gence (agence locale de l'énergie)
- AIVS Alma (Agence immobilière à vocation sociale)

Lexique

ANAH

Agence nationale d'amélioration de l'habitat

BMH

Brest métropole habitat

BMO

Brest métropole océane

CAF

Caisse d'allocations familiales

CCAS

Centre communal d'action sociale

CMU-C

Couverture maladie universelle complémentaire

FSL

Fond solidarité logement

PIMM'S

Point information médiation multi services

TPN

Tarif première nécessité

TSS

Tarif spécial de solidarité

